

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 06/10/17
Affichage le : 03/11/17
Transmission préfecture le : 03/11/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171020-lmc199644B-DE-1-1
Du : 03/11/17
Délibération exécutoire le : 03/11/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL**Séance du vendredi 20 octobre 2017****POLITIQUE C04 SPORT
ILES DE LOISIRS DES YVELINES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 janvier 2017 relative au Budget Primitif 2017 et fixant notamment les modalités de versement des subventions ;

Vu les demandes présentées ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide le versement d'une contribution de fonctionnement aux Syndicats Mixtes d'Etude, d'Aménagement et de Gestion des Iles de Loisirs suivants :

1 SMEAG de l'Île de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines	444 459,44 €
2 SMEAG de l'Île de Loisirs du Val de Seine	120 000, 00 €

Dit que les dépenses, d'un montant total de 633 449,93 €, seront imputées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice chapitre 65, article 6561.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions annexées à la présente délibération, établies avec chacun des syndicats.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

ILES DE LOISIRS DES YVELINES

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (22) : Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Laurent Richard, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre.

Ne prennent pas part au vote (18) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Pierre Bédier, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Anne Capioux, Bertrand Coquard, Cécile Dumoulin, Marie-Célie Guillaume, Josette Jean, Alexandre Joly, Guy Muller, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Philippe Brillault, Jean-Michel Fourgous.

Procuration (1) : Alexandra Rosetti à Pierre Bédier.